

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LES AMIS DE LA GRANDVIEW INC.	Numéro de permis 2017835	Date d'inspection Le 23 septembre 2019	
Nom de l'établissement Les Amis de la Grandview Inc.		Numéro de téléphone (506) 546-2785	
Adresse 850 Grandview Street Bathurst NB E2A 3R7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Vanessa Giberson		Titre du poste Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
	26(1)(b)	04 oct. 2019	
Commentaires :			

Commentaires généraux
Discussion avec l'exploitante sur le guide du parent et du tuteur. L'exploitant doit s'assurer le guide à des politiques/procédure claires sur l'inscription et le départ d'un enfant.
Aucune visite faite sur place, discussion téléphonique avec l'exploitante.

original signé par
Vanessa Giberson

23 septembre 2019

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date